



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12/06/2025

AFFICHEE LE :

12/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 26

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

19 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 18 juin , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Laetitia POT-TIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BO-HERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Annick LECHANGEUR, Sylvain GIRODON, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Claude REMUSON À Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Kévin LEBRET À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

PRIX DE VENTE DU MOBILIER RÉFORMÉ

DELIBERATION N° DELIB-2025-192

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Les services de la Ville ont procédé à un grand tri du matériel et mobilier stockés dans différents locaux de la ville afin notamment de libérer des espaces, optimiser les achats futurs et mettre à jour l'inventaire. Afin d'offrir une seconde vie à ces objets qui ne sont plus utilisés mais qui restent en bon état, la commune procède régulièrement à des ventes via une plateforme de e-commerce des matériels encombrants ou par exemple, de véhicules d'occasion.

Dans le cas précis, il est proposé de mettre en vente des biens et matériels de nature variée dont elle souhaite se défaire lors d'une braderie (chaises, tables, mobiliers de bureau, lits, matériel de cuisine...). Cette braderie sera organisée le dimanche 29 juin 2025, au sein du bâtiment dit « CODIR », rue Jules Ferry, le même jour que la braderie organisée par le Conseil de quartier du centre dans le quartier des Charmettes.

Une régie temporaire sera créée par arrêté du Maire, conformément aux délégations accordées par le conseil municipal.

Dès lors, il convient de fixer les prix de vente, proposés ainsi :

Type	Prix de vente à l'unité
Bureau type administratif	20 €
Bureau d'écopier	15 €
Chaise adulte/ chaise d'écopier	2 €
Table	10 €
Armoire métallique haute	30 €
Armoire métallique basse	20 €
Etagère	10 €
Présentoir de bibliothèque	30 €
Lits superposés bébé	30 €
Vaisselle (verres)	1 €
Luminaire	40 €
Equipement de cuisson/four/hotte	40 €

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2112-1 et L.2211-1,

Vu la délibération n°63/2020 du conseil municipal du 26 août 2020, alinéa 9, donnant délégation au Maire pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser le réemploi des matériels et des biens immobiliers dont elle n'a plus l'utilité ;

Considérant la démarche de réduction et de prévention des déchets à laquelle la commune souhaite participer en favorisant ce principe de réemploi à l'échelle du territoire ;

Après consultation de la commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 11 juin 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** les prix de vente des mobiliers réformés conformément au tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** la Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le



ID : 014-211404371-20250618-DELIB_2025_192-DE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Dominique MASSA